



contrat de rupture de cdi en commun accord des 2 parties!

Par **niniloute**, le **13/11/2008 à 10:34**

Bonjour à tous!
Embauchée en cdi au bout de 11 jours dans l'entreprise, (je suis assistante dentaire sans diplôme), mon patron veut désormais se séparer de moi en invoquant la rupture de cdi d'un commun accord!
J'ai été embauchée le 1 avril 2007, et le 15 septembre, il m'annonce qu'il vaut mieux se séparer, parceque ça ne va pas! "Je ne rentre pas dans les normes de son cabinet dentaire!" Cet été avant les vacances il m'a demandé de "changé de voix!!!" au téléphone parceque ma voix est soit disant monocorde! C'est vrai qu'il n'arrêtait pas de me reprendre pour des riens! un truc manquait et forcément c'était moi! (la dernière arrivé dans l'entreprise!) bref il m'a pourrit la vie, mais je tenais bon et essayais toujours de le satisfaire, mais lui ne l'était jamais! Je n'ai pas voulu me laisser faire et lui répondait poliment, ce qui ne lui plaisait pas! Je lui tenais tête, mais lui changeait de procédure tout le temps!! il fallait suivre!!!
Bref, ne voulant pas signer ce contrat que je trouve injuste de sa part, le 17/09 déprimée, je me suis mise en arret maladie! Après avoir contacter la cgt, la ddte, j'ai accepter de signer ce contrat! Mais depuis lui n'a rien fait et maintenant il veut que je passe par la médecine du travail pour me mettre en inaptitude et me licencier! Plus ça va et plus je déprime et ne sais plus quoi faire! Mon arret maladie s'arrete le 16/11 J'ai rdv le 27/11 à la médecine du travail, et entre temps mon médecin ne veut plus me faire d'arret! et je refuse de retourner travailler avec lui, de toute façon il a pris une autre personne pour me remplacer!
SVP aidez moi que dois je faire???

Par **Visiteur**, le **13/11/2008 à 16:36**

bonsoir, net vous ? vous en pensez quoi ? voulez vous vous mettre en inaptitude

?vous avez le nouveau "licenciement" avec rupture conventionnelle :
<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/sujet-1151-se-faire-licencier-avec-la-rupture-conventionnelle>
prenez le temps de réfléchir et revenez pour discuter. si votre médecin ne veut plus vous arrêter, je doute fort que la médecine du travail vous mette en inaptitude.... c'est pas votre patron qui décide..

Par **Visiteur**, le **13/11/2008** à **16:48**

il y a aussi un post de **kkrikri3** du 11.11
Proposition de rupture conventionnelle